



# MUNICIPALITE DE SALVAN



## Informations aux parents et aux enfants

**Année scolaire 2009-2010**

RENTREE SCOLAIRE : Lundi 24 août 2009 à 8 h 45

# Bibliothèque communale

N° de téléphone et fax :  
[bibliotheque@salvan.ch](mailto:bibliotheque@salvan.ch)

027 / 761 10 15

## Ouverture

Les mardis de 13h45 à 16h30  
Les vendredis de 13h45 à 17h00

## Responsable

Mme Bossy Josiane, tél privé

027 / 761 10 28

La bibliothèque est un service public entièrement gratuit accessible à tous. Les élèves de 1<sup>ère</sup> enfantine qui n'ont pas encore la possibilité de la fréquenter pendant les horaires scolaires sont les bienvenus ainsi que leurs parents et les membres de la fratrie plus jeunes ou déjà en secondaire.

## Transport pour cycle et collège

Les élèves peuvent aller retirer leur abonnement annuel à la gare des Marécottes dès mi-août, celle-ci étant ouverte de 8h à 12h et de 15h à 17h. Afin de régler cette formalité au mieux, munissez-vous d'une photo passeport ou de votre ancien abonnement. Les parents qui choisissent de faire suivre le Collège à leurs enfants durant la dernière année scolaire obligatoire sont priés de faire parvenir leurs abonnements de train à l'Administration Communale, pour un remboursement partiel à la fin de l'année scolaire.

Horaires valables jusqu'au 12.12.2009

### Pour Martigny :

Le Trétien	6h56
La Médettaz	6h59
Les Marécottes	7h00
Salvan	7h04
Martigny	7h26

### Retour

Martigny	12h01	16h43
Salvan	12h17	16h59
Les Marécottes	12h21	17h03
La Médettaz	12h22	17h04
Le Trétien	12h25	17h07

# Adresses utiles

Président de la commission scolaire :

M. Roland Décaillet

079 / 301 33 57

Membres de la commission scolaire et de la crèche de Salvan :

M. le Curé Guy Luisier, Mmes Michèle Gay, Marielle Jacquier, Laetitia Lattion, Nathalie Rieben-Huber

Directeur des écoles :

M. Jean-Noël Décaillet

[jean-noel.decaillet@salvan.ch](mailto:jean-noel.decaillet@salvan.ch)

079 / 204 11 87

Centre scolaire

027 / 761 19 15

Concierge :

M. Philippe Décaillet

079 / 449 01 19

Inspecteur scolaire :

M. Jean-Daniel Métrailler

027 / 203 10 56

Office médico-pédagogique valaisan

027 / 721 26 53

Maltraitance infantile

027 / 721 26 53

Infirmières scolaires du CMS Martigny sauf vendredi

027 / 721 26 84

Consultation des nourrissons

027 / 721 26 74

Crèche Caliméro

027 / 761 21 71

Service des assistants sociaux

027 / 721 26 80

C. O. Ste Marie de Martigny

027 / 722 22 42

C. O. Ste Jeanne de Martigny

027 / 722 22 88

Collège de l'Abbaye de St-Maurice

024 / 486.04.86

## Informations complémentaires

A tout moment, les membres de la commission scolaire, le directeur des écoles et le personnel enseignant restent à votre disposition pour l'obtention de renseignements complémentaires. En outre, chaque titulaire de classe organisera une réunion informative pour les parents au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Toutes ces données sont actualisées sur le site de la commune [www.salvan.ch](http://www.salvan.ch).

# Répartition des classes

1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup>	enfantines :	Mme Décaillet-Besse Isabelle
1 <sup>ère</sup>	primaire :	Mme Décaillet-Burdet Isabelle Mme Lonfat Dominique
2 <sup>ème</sup>	primaire :	Mme Décaillet-Burdet Isabelle Mme Loye Delphine
3 <sup>ème</sup>	primaire :	Mme Loye Delphine
4 <sup>ème</sup>	primaire :	M. Décaillet Jean-Noël
5 <sup>ème</sup>	primaire :	M. Décaillet Jean-Noël M. Gay-Balmaz Jean-Frédéric
6 <sup>ème</sup>	primaire :	M. Gay-Balmaz Jean-Frédéric
Cours ACM :		Mme Chevalley Aline Mme Lugon-Moulin Céline
Cours GNT :		Mme Lonfat Dominique
Cours d'appui :		Mme Legrand Karine
Cours d'enseignement religieux :		Mme Lonfat Dominique M. le Curé Luisier Guy Mme Claivaz Patricia
Cours de ski :		Ecole suisse de ski
Cours de natation :		Mme Gerster Pascale

# Effectifs scolaires 2009-2010

1<sup>ère</sup> enfantine : 10 élèves

2<sup>ème</sup> enfantine : 6 élèves

Comme l'école enfantine est facultative, en inscrivant leurs enfants, les parents s'engagent à ce que ces derniers fréquentent les cours régulièrement durant toute l'année scolaire.

1<sup>ère</sup> primaire : 12 élèves

2<sup>ème</sup> primaire : 12 élèves

3<sup>ème</sup> primaire : 12 élèves

4<sup>ème</sup> primaire : 12 élèves

5<sup>ème</sup> primaire : 12 élèves

6<sup>ème</sup> primaire : 15 élèves

**Total : 91 élèves**

(liste arrêtée au 7 juillet 2009)

## Horaire du premier jour de classe

**Lundi 24 août 2009 à 8 h 45**

Tous les élèves des classes enfantines et primaires se retrouvent dans la cour de l'école où ils seront accueillis par le président de la commission scolaire.

**Remarque : les 1<sup>ère</sup> Primaires viennent exceptionnellement de 8 h 45 à 11 h.**

# Horaires

## 1<sup>ère</sup> enfantine

	8h	8h40	11h	11h30	13h45	16h15
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

## 2<sup>ème</sup> enfantine

	8h	8h40	11h	11h30	13h45	16h15
LUNDI						
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI						

# des classes

## 1<sup>ère</sup> primaire

	8h	11h	11h30	13h45	16h15
LUNDI	CONGE				
MARDI					
MERCREDI					
JEUDI					
VENDREDI					

## 2<sup>ème</sup> primaire

	8h	11h	11h30	13h45	16h15
LUNDI					
MARDI					
MERCREDI					
JEUDI					
VENDREDI	CONGE				

## 3<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> primaire

	8h	11h	11h30	13h45	16h15
LUNDI					
MARDI					
MERCREDI					
JEUDI					
VENDREDI					

# Transports

Le transport de tous les élèves du Trétien, des Marécottes et des Granges est assuré par un bus de la Compagnie T.M.R. **Nous rappelons que seul les enfants des villages utilisent le bus. Le véhicule mis à disposition ne permettant pas de prendre un contingent plus élevé, les élèves de Salvan qui l'emprunteraient occasionnellement doivent en avvertir le centre scolaire au préalable.**

## matin

### Aller

	Lu-ma-me-je-ve	Lu-ma-je-ve
Trétien	7h35	*
Bettex	7h40	
Télécabine	7h44	8h24
Crételet	7h50	8h30
Salvan	7h55	8h35

### Retour

	Lu-ma-me-je-ve	Lu-ma-je-ve
Salvan	11h05	11h35
Crételet	11h09	11h39
Bettex	11h13	11h43
Télécabine	11h15	11h45
Trétien	**	11h55

\* départ de la Médettaz à 8h15

\*\* arrivée à la Médettaz à 11h25 et le mercredi au Trétien à 11h30

## après-midi

### Aller

	Lundi-mardi Jeudi-vendredi
Trétien	13h15
Bettex	13h20
Télécabine	13h24
Crételet	13h30
Salvan	13h35

### Retour

	Lundi-mardi Jeudi-vendredi
Salvan	16h20
Crételet	16h24
Bettex	16h28
Télécabine	16h30
Trétien	16h40

Les élèves doivent être respectueux, prudents et disciplinés, les règles de sécurité exigeant que tous voyagent **assis, et dès le 01 janvier 2010 attachés.**

La commission scolaire peut intervenir et punir les élèves en cas de mauvais comportement dans les transports scolaires et publics, mais décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

# Discipline

Pendant les récréations, les élèves ont l'interdiction formelle de quitter la cour d'école sans l'autorisation d'un enseignant.

Tout dégât causé dans l'enceinte de l'école, en dehors des heures de classe, est à la charge des parents.

En dehors des heures de classe, ils n'ont pas la permission de rester dans les bâtiments scolaires sauf sur autorisation donnée par le personnel enseignant. Ils respectent locaux, matériel et véhicules mis à leur disposition. Ils se conforment aux instructions données par la commission scolaire, le personnel enseignant, le concierge et le personnel des services de transport.

A la fin des cours, les élèves se rendent directement à leur domicile sans traîner dans les rues.

Durant les heures d'école, nous déconseillons de porter des objets de valeur ainsi que de l'argent personnel et déclinons toute responsabilité, en cas de perte ou de vol. Par ailleurs, ***l'introduction de matériel électronique de loisirs tel MP3, natel, Ipod est strictement interdit dans le centre scolaire et le bus (il pourra être confisqué), le port de chaussures à roulettes est également prohibé.***

Les objets trouvés peuvent être récupérés auprès du concierge.

## Absences non-prévues

En cas de maladie, les parents sont priés d'aviser le titulaire par téléphone ou SMS, soit directement à son domicile soit au centre scolaire 027 / 761 19 15, **si possible avant 8 h.**

A leur retour en classe, les élèves présenteront leur agenda rempli à la page des absences en indiquant le motif de cette dernière. Si l'absence dure plus d'une semaine, il conviendra d'aviser le président de la commission scolaire et de lui remettre un certificat médical.

# Dispenses et congés

## Fréquentation des cours :

La fréquentation de tous les cours prévus au programme est obligatoire.

## Congés :

Des congés individuels peuvent être accordés :

- a) par le maître pour une durée d'une demi-journée ;
- b) par le président de la commission scolaire, jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
- c) par l'inspecteur, de dix à vingt-sept demi-journées de classe effective ;
- d) par le département au-delà de vingt-sept demi-journées.

**Les demandes sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, au président de la commission scolaire. Le préavis du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.**

**Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi du programme.**

## Assurance

La Commune prend en charge les cotisations des élèves selon le contrat signé avec la Mutuelle valaisanne dont les prestations sont les suivantes :

- capital en cas de décès suite à un accident :	CHF	3000.-
- capital en cas d'invalidité suite à un accident : (système progressif 225%)	CHF	50000.-
- frais de traitements dentaires et frais de transports par suite d'accident : maximum annuel	CHF	7500.-

# Plan de scolarité

**2009-2010**

Début d'année scolaire	lundi matin	24 août 2009
Fin d'année scolaire	vendredi soir	25 juin 2010

## Vacances et congés

<b>Congés hebdomadaires</b>	mercredi après-midi, samedi et dimanche toute la journée
<b>Automne</b>	du mercredi <b><i>soir</i></b> 21 octobre 2009 <b><i>(école toute la journée)</i></b> au lundi matin 2 novembre 2009
<b>Immaculée Conception</b>	mardi 8 décembre 2009
<b>Noël</b>	du mercredi midi 23 décembre 2009 Au jeudi matin 7 janvier 2010
<b>Carnaval</b>	du vendredi soir 12 février 2010 au lundi matin 22 février 2010
<b>St-Joseph</b>	vendredi 19 mars 2010
<b>Pâques</b>	du jeudi soir 1er avril 2010 au lundi matin 12 avril 2010
<b>Ascension</b>	du mercredi midi 12 mai 2010 au lundi matin 17 mai 2010
<b>Pentecôte</b>	lundi 24 mai 2010
<b>Fête-Dieu</b>	jeudi 3 juin 2010

**Nous signalons aux parents que les vacances familiales ou les voyages dans les pays d'origine sont à programmer en respectant scrupuleusement ce plan. Nous n'entrerons pas en matière sur des demandes d'extension des vacances mentionnées ci-dessus.**

# Crèche Caliméro

Cette structure d'accueil pour enfants de 18 mois à 6 ans propose aussi la prise en charge des élèves de première et deuxième primaires qui ont des demi-journées de congé le lundi et le vendredi matin.

Elle peut également assurer, sur inscription annuelle, le repas de midi pour les élèves du centre scolaire.

**Heures d'ouverture :** de 7 h à 18 h 30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 7 h à 12 h le mercredi

L'équipe éducative formée de Mmes Laetitia Lattion , Marielle Lugon-Moulin et Sandra Vermillon assistées de Elise Corthay ( apprentie ) vous remercie de respecter les engagements pour vos enfants comme de transmettre le planning de leur présence un mois à l'avance et d'excuser une absence assez tôt, la crèche n'étant pas prévenue par le centre scolaire. Elle vous demande de vous conformer aux heures d'arrivée et de départ suivantes, afin de respecter les moments forts de la journée ainsi que les activités en cours.

**Heures d'arrivée :** de 7 h à 9 h, de 11 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 14 h 30

**Heures de départ :** de 11 h à 12 h, de 13 h 30 à 14 h et dès 16h

La crèche organise pour les enfants de 3 et 4 ans des ateliers le mercredi matin de 9 h à 11 h sur inscription annuelle ( à la fréquence de 2 fois par mois, soit 20 séances sur l'année ). Les parents concernés sont informés personnellement avant la première rencontre.

La commission scolaire